COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2015.

Nombre de conseillers

En exercice : 13 Présents : 11 Votants : 11

L'an deux mil quinze

Le vingt-cinq septembre à 19 heures

Le Conseil Municipal de la commune de SURY PRES LERE

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pascal Viguié, Maire. Date de convocation du Conseil Municipal : 16 septembre 2015.

Présents:

M. Borderieux Jack, M. Bordu Gérard, Mme Cadete Virginie, M. Coplo Edouard, M. Coudrat Adrien, Mme Danjou Francine, M. Dauron Alain, Mme Gibert Annie, M. Fleurier Rémy et Mme Juste Ginette.

Personnes excusées:

M. Cantin Sébastien et M. Ortéga Frédéric. Mme Juste Ginette a été élue secrétaire.

Le précédent compte rendu est lu et approuvé.

Rectificatif au compte-rendu du conseil municipal du 31 mars 2015 : Ajout « Monsieur le Maire lit le courrier de doléances de M. Gilart Gatius Serge ainsi que la réponse qu'il lui a été envoyée. Celle-ci est approuvée à l'unanimité des membres présents, »

Dissolution S.I.B.I.B.

Suite à la sollicitation du S.I.B.I.B et après délibération, le conseil municipal approuve à l'unanimité par 11 voix pour, la dissolution du SIVOM des bassins d'initiation à la natation de Belleville sur Loire.

R.P.Q.S. d'assainissement collectif 2014:

Le conseil municipal prend connaissance du rapport annuel 2014 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif du syndicat intercommunal Léré_ Sury prés Léré. Le coût du m3 est de 2,65 €.

R.P.Q.S. d'eau potable 2014.

Le conseil municipal prend connaissance du rapport annuel 2014 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable du syndicat intercommunal d'adduction d'eau potable Val de Loire et Pays Fort. Ce syndicat est composé de 20 communes (7 137 abonnés). Les ressources sont composées de 3 puits captant la nappe alluviale de la Loire. Le réseau mesure 836 km. En moyenne, la consommation moyenne est de 272 litres par abonné et par jour. Le prix est de 2,11 € le m3.

Rétrocession réseau eau potable du P.S.P.G. au S.I.A.E.P. Val de Loire et Pays Fort.

Suite à l'accord du syndicat intercommunal d'adduction d'eau potable Val de Loire et Pays Fort et après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité par 11 voix pour de rétrocéder le réseau d'eau potable du P.S.P.G (Peloton Spécialisé de Protection de la gendarmerie) au S.I. A.E.P Val de Loire et Pays Fort.

Prix remboursement de la vaisselle cassée lors de la location de la salle des Fêtes.

Après délibération, le conseil municipal décide par 10 voix pour et une abstention que la vaisselle cassée lors de la location de la salle des fêtes serait remboursée par le locataire au tarif suivant :

- * 1 grande assiette = 2,50 euros T.T.C.
- * 1 petite assiette = 1.50 euros T.T.C.
- * 1 flûte à champagne = 1,20 euros T.T.C.
- * 1 verre = 0,90 euros T.T.C.
- * 1 dalle abimée du plafond = 4,00 euros T.T.C.

Election d'un déléqué titulaire au syndicat de pays Sancerre Sologne.

Considérant que Mme Annie Gibert a démissionné de son mandat de déléguée titulaire au syndicat mixte du pays Sancerre Sologne, il convient d'élire un nouveau délégué titulaire.

Candidat : M Viguié Pascal Nombre de votants : 11

Bulletin blanc : 0

Nombre de suffrages exprimés: 11

M Viguié Pascal: 11 voix

M Viguié Pascal est élu délégué titulaire au syndicat mixte du Pays Sancerre Sologne.

Loi NOTRE:

Le seuil minimum d'une C.D.C. doit être de 15 000 habitants, la pondération pour le département du Cher donne un seuil de 6252 habitants.

La C.D.C. cœur de Pays Fort est obligée de fusionner avec une autre C.D.C. car elle est composée d'environ 3 409 habitants. Madame la Préfète va proposer un schéma de regroupement concernant la fusion de 2 ou 3 C.D.C. (H.B.V.L., Cœur de Pays Fort et Sancerrois) le 2 octobre à la C.D.C.I.

Les conseils municipaux auront 2 mois pour délibérer.

Les compétences obligatoires sont :

- Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire.
- Schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur.
- Plan local d'urbanisme.
- Actions de développement économique.
- Création, aménagement, entretien et gestion des zones d'activités industrielles, commerciales, tertiaires, artisanales, touristiques, portuaires ou aéroportuaires.
- Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire.
- Promotion du tourisme, dont la création d'offices du tourisme.
- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage.
- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés.

Les compétences obligatoires à effet différé sont :

- au 1er janvier 2018 : gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations.
- au 1er janvier 2020 : assainissement et eau.

P.L.U. :

Monsieur le Maire informe qu'il rencontre les services de la D.D.T. avec M. Dauron la semaine prochaine afin de statuer sur la pertinence de lancer une révision du P.L.U.

<u>Stagiaires:</u>

Monsieur le Maire informe que M. Pascal Chasco, élève au lycée professionnel Pierre-Gilles de Gennes est en stage aux services techniques pendant un mois et que Mademoiselle Jennifer Deniot, élève au lycée professionnel Simone Dounon est en stage à la mairie pour un mois.

Subvention:

Le conseil municipal est informé du versement de la subvention d'un montant de 6 330 euros pour l'acquisition d'une épareuse et d'un broyeur à accotements.

Construction d'un WC au bar restaurant :

Les travaux sont en cours et se déroulent bien.

Travaux de voirie :

L'entreprise Robineau a effectué les travaux au Grand Bois Dieu. M. Coudrat dit qu'il y a une bosse, que la couche d'enrobés est trop fine et que les têtes de buses n'auraient pas dû être des têtes de buses de sécurité mais celles-ci ont été acceptées sur le devis.

L'entreprise Raffestin a terminé les travaux d'élagage. Certains riverains se sont plaints que leurs arbres avaient été broyés.

L'entreprise Montagu qui était chargée de curer les fossés a fait du bon travail. Un fossé vers les Bardins qui venait d'être curé a été bouché.

L'entreprise Decherf commence les travaux du chemin du canal à la Loire à partir du 28 septembre. Les agents techniques lui ont bien préparé le chemin.

L'entreprise Galliot effectuera ses travaux en novembre.

Gérard Bordu exécutera ses travaux au mois d'octobre. Il aura besoin d'un agent technique avec une remorque comme convenu. Il s'organise avec lui.

Aménagement de la route de la Loire :

Nous attendons la réponse de la D.D.T. sur le dossier Loi sur l'eau.

Sury infos :

Il est en cours de finition. La distribution sera effectuée par le service technique.

Jardin de Fernand:

Dans le cadre de la saison culturelle du R.E.A.P.P. 18 « l'autre vie des objets », projet de Sury près Léré, autour du jardin pédagogique que nous appelons le "Jardin de Fernand" :

- on met en place 4 carrés de jardinage, entourage en planches de coffrage
- on fabrique un banc et une table en palettes de récupération
- on fabrique des mangeoires avec des emballages de jus de fruit

Lieu : espace derrière la mairie pour l'installation, un local reste à trouver.

Dates pendant les vacances scolaires :

du 15 au 19 février 2016

du 11 au 15 avril 2016.

Remerciements:

Divers remerciements des administrés de la commune pour le repas du 14 juillet, du Belleville Moto Club pour le prêt de barrières, de l'association de football de Belleville et de l'association des D.D.E.N. pour le versement d'une subvention, de l'U.N.A.C.I.T.A. pour le vin d'honneur.

Tours de garde pour les élections régionales :

06 décembre 2015 :

8h-10h	Coplo Edouard	Pascal Viguié	
10h-12h	Dauron Alain	Jack Borderieux	Virginie Cadette
12h-14h	Ginette Juste	Gérard Bordu	Francine Danjou

14h-16h	Gibert Annie		
16h-18h		Pascal Viguié	
13 décei	mbre 2015 :		
8h-10h	Coplo Edouard	Pascal Viguié	
10h-12h	Dauron Alain	Jack Borderieux	Virginie Cadette
12h-14h	Ginette Juste	Gérard Bordu	Francine Danjou
14h-16h			
16h-18h	Fleurier Rémy	Pascal Viguié	

Loi phyto:

Monsieur le Maire explique que la restriction de l'emploi de produits phytosanitaires à compter de 2016 ne concerne pas les voiries, les trottoirs, les cimetières et les terrains de sport.

Monsieur le Maire informe qu'une pétition pour sauvegarder la gratuité des transports scolaires est disponible : www.petitions24.net/gratuitetransportscolaire.

M. Coplo demande qui a obtenu l'ancienne vaisselle de la salle des Fêtes suite à l'ouverture des plis. Monsieur le Maire répond qu'il y a eu deux offres, le comité des Fêtes de Savigny et M. Ortéga. C'est l'offre de M. Ortéga qui a été la plus élevée, elle est de 105 €.

Concernant le problème de dimension du car des élèves scolarisés en secondaire (le car est trop long pour tourner à l'abri bus sans manœuvrer), M. Viguié a contacté le syndicat du transport scolaire, il attend une réponse.

Mme Juste demande qui peut l'aider à installer la salle des Fêtes dimanche 4 octobre à 9h pour le repas des aînés. Sont volontaires M. Borderieux, M. Coplo, Mme Danjou, M. Dauron, Mme Gibert, M. Viguié et peut-être M. Fleurier s'il pleut.

M. Fleurier demande s'il y a des projets pour le terrain que la commune a acheté à M. Pridigat. Il avait pensé à la construction d'un cabinet médical. Monsieur le Maire dit que la commune de Léré a le projet d'en construire un.

M. Dauron explique que les gendarmes du P.S.P.G. cherchent un terrain pour encadrer des enfants pratiquant le moto cross.

M. Bordu fait part de la demande de Stéphane Girault s'il est possible d'enlever les branches entre les Tortes et le Petit Mousseret.

M. Coudrat dit que des riverains lui ont signalé que le jeune qui était en contrat cet été aux services techniques roulait trop vite dans les chemins. Il explique que l'eau du Moulin à vent descend dans la cour de M. Robinet. Il demande s'il est normal que des habitants aient vu le camion communal rouler le week-end. Monsieur le Maire explique que celui-ci est prêté de temps en temps aux habitants de la commune pour aller déposer des déchets verts à la décharge des Chailloux, l'assurance de la commune permettant ces prêts.

Mme Gibert parle du projet du circuit pédestre interprété sur la montagne des Fanaux qui serait susceptible d'être budgétisé pour 2016. Elle explique que des devis seront demandés afin de restaurer les registres d'état civil. Elle demande si la C.D.C. doit fournir un rapport d'activité annuel et un rapport semestriel aux délégués communaux de la C.D.C. Elle dit que le projet du très haut débit a été voté lors de la dernière plénière.

La séance est levée à 21h30.